



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200297-20250404-2025-DE014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2025

Nombre de conseillers :

- En exercice : 16
- Présents : 10
- Votants : 16

Date de convocation : 28/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre du mois d'avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Georges SUZAN, Maire.

Présents : Georges SUZAN - Régine VERTAURE - Marcel DUPUY - Carmen UBEDA - Jérôme ALLART - Catherine CHAUSSY - Olivier DAUDENET - Sylvain D'HUISSEL - Dominique PLANFORET - Valentin CHATRE

Absents excusés : Elodie BERNIER (donne pouvoir à Catherine CHAUSSY) - Jacqueline BARBIER (donne pouvoir à Carmen UBEDA) - Françoise DUBREUIL (donne pouvoir à Georges SUZAN) - David GALLAND (donne pouvoir à Sylvain D'HUISSEL) - Audrey FRADEL (donne pouvoir à Régine VERTAURE) - Sylvain RAJOT (donne pouvoir à Marcel DUPUY)

Secrétaire de séance : Régine VERTAURE

Objet : dotations nouveaux nés – naissances année 2024

Monsieur le Maire rappelle la dotation « nouveau-nés », d'un montant de 20 €, qui est accordée à l'occasion de chaque naissance, sur présentation d'un RIB au nom de l'enfant.

Considérant qu'il s'agit d'une subvention versée à un particulier, la Trésorerie de Feurs exige dorénavant que cette opération soit délibérée en Conseil Municipal ; la délibération doit préciser le nom des parents des bénéficiaires.

M. le Maire donne connaissance des bénéficiaires de 2024, pour un montant versé en 2025 :

- Loucia COMBE (Johann COMBE et Charlotte JACQUES)
- Noé RECHAGNEUX (Benjamin RECHANGNEUX et Manon YERNAUX)
- Ava BERON (Christophe BERON et Mélina DELORME)
- Jade ETAIX (Mathias ETAIX et Sophie SAN JOSE)
- Elyo MOREL (Gaétan MOREL et CHLO2 MAYNAND)
- Rosalie DUMONT (Nicolas DUMAS et Angélique FLOURY)
- Lyse POPPE (Loïc POPPE et Julie LAURENT)

Soit un total de 7 enfants bénéficiaires, pour un montant de 140.00 €.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le versement de la dotation « nouveau-nés » aux bénéficiaires ci-dessus,

- Autorisent Mr le Maire à faire procéder au mandatement correspondant, article 65748 du BP 2025.

A Bussières, le 4 avril 2025

La secrétaire de séance,

Régine VERTAURE



Le Maire,

Georges SUZAN



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le / 04 /2025

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.